



Agence de coopération et d'information pour le
commerce international

Initiative de l'ACICI
**« Des résultats tangibles sur les marchés actuels et potentiels à
travers le transfert de compétences »**

I. Présentation de l'initiative

1. Le *Programme de transfert de compétences* de l'ACICI a pour objectif de permettre à des pays en développement de renforcer les capacités entrepreneuriales de leurs compagnies par le biais du « prêt » d'experts en provenance de sociétés internationales. En effet, les entreprises des pays en développement et des pays les moins avancés ont des besoins spécifiques. Le détachement d'un expert contribuera à combler les lacunes en matière de ressources humaines qui limitent leur potentiel d'expansion.

2. Un tel transfert de compétences requiert l'implication de sociétés « marraines » du secteur privé des pays développés (ou émergents) ; toutefois, le partenariat Sud-Sud est également encouragé. Ces entreprises, conformément à leurs engagements en matière de responsabilité sociale, seraient prêtes à mener une action concrète en faveur du développement de leurs futurs marchés grâce au partage de leurs « bonnes pratiques ».

3. Les entreprises « marraines » transmettraient leur expérience en matière de gestion des chaînes d'approvisionnement et de développement de marchés d'exportation et, en particulier, leur expertise dans l'identification des obstacles à la croissance des entreprises. Un questionnaire joint en annexe permettra à des compagnies intéressées d'indiquer les pays avec lesquels elles envisageraient d'engager un tel partenariat et le type de ressources humaines qu'elles seraient prêtes à fournir. Les Chambres de commerce ou chefs d'entreprise provenant des pays en développement évalueront leurs besoins en concertation avec l'ACICI qui servira d'intermédiaire avec le partenaire potentiel et les autorités nationales du pays d'accueil.

II. Besoins et capacités

4. **Besoins** des pays en développement : Nombreuses sont les entreprises privées des pays en développement qui manquent de ressources humaines qualifiées dans un domaine d'expertise précis (planification des opérations et des ventes, chaînes d'approvisionnement, comptabilité, gestion, logistique, etc.). Cette carence limite de manière sévère leur potentiel de production de biens ou de services.

5. **Capacités** du secteur privé des pays industrialisés : Ces entreprises disposent généralement de ressources humaines hautement qualifiées dans des domaines de spécialisation divers. Ceci constitue un atout pour une production efficace et compétitive sur les marchés internationaux ainsi que dans la conquête de nouveaux marchés. A travers le transfert de savoirs en direction des pays en développement, ces firmes

mettraient en commun leurs bonnes pratiques et mettraient à niveau leurs partenaires commerciaux de demain.

III. Le rôle de l'ACICI

6. Les atouts de l'ACICI en tant que **facilitateur pour l'acquisition de capacités commerciales** : A son actif, l'ACICI a une solide réputation dans la mise en oeuvre de programmes de formation ciblés sur les besoins des pays en développement. Par le biais de séminaires et ateliers de formation ainsi que la fourniture d'une assistance personnalisée, elle a établi des relations privilégiées avec les autorités nationales de ses Membres participants¹ et la société civile. L'Agence a établi un dialogue fructueux avec un réseau de chambres de commerce et d'industrie ainsi que d'entreprises privées de pays en développement conscientes des défis représentés par l'engagement de leur pays au sein de l'OMC ainsi que des opportunités potentielles.

7. L'avantage comparatif de l'ACICI en matière de **transfert de compétences** : L'ACICI a récemment lancé deux programmes de formation destinés à combler les lacunes éventuelles en termes de capacités des pays en développement dans les questions relatives au commerce et aux négociations commerciales internationales. Forte de cette expérience, l'Agence cherche à faire bénéficier le secteur privé de cette expertise en jouant le rôle d'intermédiaire entre les partenaires du programme et démultipliera ainsi l'impact de leur implication dans l'initiative de l'Aide pour le commerce².

8. L'ACICI se propose de jouer un rôle d'intermédiaire auprès des partenaires du programme en :

- mettant à la disposition des potentiels participants au programme des questionnaires afin d'évaluer et faire concorder l'« offre » et la « demande » ;
- établissant un inventaire des besoins exprimés par les pays en développement et des capacités offertes par les compagnies des pays développés ;
- facilitant le transfert des compétences entre les partenaires du secteur privé, les entreprises nationales et les autorités des pays bénéficiaires.

9. Les avantages à tirer de cette initiative par le secteur privé des pays développés :

- familiarisation avec l'environnement des futurs marchés dans les pays en développement ;
- développement de réseaux d'affaires potentiellement utiles.

IV. Les modalités

10. Afin d'assurer une plate-forme flexible et adaptable aux besoins des participants à l'initiative, le *Programme de transfert de compétences* dure un minimum de trois mois et peut se prolonger jusqu'à un maximum d'un an si les deux parties en conviennent. La décision de reconduire le projet par tranches de trois mois pourrait être prise suivant un exercice d'évaluation tripartite (le donateur, le bénéficiaire et l'ACICI) des progrès réalisés sur une base régulière (à décider au cas par cas).

¹ Voir la liste en Annexe 2.

² L'initiative de l'Organisation mondiale du commerce intitulée Aide pour le commerce a mis le secteur privé au centre du renforcement des capacités commerciales des pays qui seront bénéficiaires de l'aide.

11. **Financement** : L'entreprise « prêteuse de talents » pourrait participer, au travers de ce programme, à l'initiative de l'Aide pour le commerce en fonction des mécanismes de suivi qui seraient mis en place à cette fin par l'OCDE et l'OMC. L'ACICI pourrait aider les entreprises à fournir les renseignements nécessaires sur les progrès réalisés dans le développement de telles procédures.

Annexe 1

Questionnaire (à développer ; les questions sont proposées uniquement à titre indicatif)

Pays bénéficiaires

Dans quels secteurs le pays dispose-t-il d'un avantage comparatif ?

Dans quels domaines d'activité les besoins sont-ils les plus importants s'agissant d'un renforcement des connaissances techniques nécessaires à la prestation de services aux entreprises et du développement des ressources humaines ?

Quels types de compétences entrepreneuriales sont les plus demandés ?

Exemple : chaînes d'approvisionnement, gestion financière, normes de qualité, logistique, commercialisation et le renforcement du potentiel d'exportation en général.

Dans quels domaines spécifiques le transfert de technologie pourrait-il contribuer au développement des entreprises ?

Pays développés

Quel est votre avantage commercial comparatif ?

Exemple : finance, gestion, comptabilité, logistique ?

De quelle manière envisagez-vous que votre société puisse aider vos homologues dans les pays en développement ?

Votre entreprise a-t-elle déjà participé à des initiatives de transfert de compétences entrepreneuriales ou de formation en faveur des pays en développement ?

Si oui, merci d'expliquer plus précisément en quoi consistaient de tels programmes.

Quels pays cités dans la liste suivante figurent au nombre de vos partenaires commerciaux actuels ou de potentiels futurs marchés ?